JuriScribe

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JURISTES-TRADUCTEURS

Mars 2014

Mot du président

Chers membres,

Le printemps arrive!

L'ACJT mettra bientôt en vente et en ligne la 5e édition du *Lexique juridique pratique* de Me Michel Bergeron, associé et chef des Services linguistiques chez McCarthy Tétreault, S.E.N.C.R.L., s.r.l. Un communiqué sera publié à ce sujet. Je vous invite à lire, dans le présent bulletin, l'entrevue que Me Bergeron a accordée à Barbara McClintock.

Cette année, à la demande de plusieurs de ses membres, l'ACJT va s'intéresser à la traduction juridique au fédéral, et plus particulièrement au récent dossier de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ainsi que des autres tribunaux administratifs. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier. Comme pour le dossier de l'Autorité des marchés financiers, tous les documents pertinents seront affichés sur notre site Web.

Quatre points en terminant :
1) N'oubliez pas de renouveler votre adhésion le plus tôt possible;
2) Invitez des juristes-traducteurs ou des traducteurs juridiques à adhérer ou à réadhérer à l'ACJT;
3) Songez à consacrer quelques heures à l'ACJT cette année. Les bénévoles sont toujours les bienvenus;
4) N'hésitez pas à communiquer avec votre président ou avec d'autres membres du conseil d'administration pour leur faire part de vos idées ou préoccupations. L'ACJT est votre association.

Restez à l'écoute!

Louis Fortier

Dans ce numéro

- Cocktail de fin d'année
- Entretien avec l'honorable juge Mailhot
- L'Actualité juridique
- Outils de traduction en ligne
- Nouveautés en ligne
- Entrevue avec Me Michel Bergeron
- Perfectionnement

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca

Franc succès pour le cocktail de fin d'année de l'ACJT

Par Régine Gardès, traductrice responsable des services linguistiques Miller Thomson S.E.N.C.R.L.

Le 5 décembre dernier, près d'une soixantaine de personnes participaient au cocktail de fin d'année de l'ACJT. Pour l'occasion, le chef du Pois penché nous avait concocté un délicieux menu. Merci à Patricio et à son équipe pour leur charmante attention et leur service impeccable. La soirée a été un vrai succès. De leur côté, les membres présents semblent avoir apprécié le cadre et la forme de cet événement. Nous ne manquerons pas de répéter l'expérience au prochain Noël.

L'année 2013 a marqué un jalon important dans l'histoire de l'ACJT qui a fêté ses 25 ans. Dans une allocution drôle et vivante, Claire Vallée et Sophie-Louise Ouimet nous ont fait revivre les débuts de l'Association à l'époque fort lointaine où le Juriscribe n'était qu'une publication très artisanale imprimée sur une page 8 ½ par 14 pliée en deux!

L'honorable Louise Mailhot était aussi à l'honneur le 5 décembre. En effet, l'ACJT a maintenant le privilège de la compter parmi ses membres à vie puisqu'elle est la toute première membre honoraire de l'Association.

L'honorable Louise Mailhot avec Louis Fortier

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca

Nous avons également pris le temps de féliciter Geneviève Landry, cinquième lauréate de la bourse Gabriel-Kucharski qui a reçu un chèque des mains de Yannick Pourbaix lors d'une cérémonie organisée par l'Université de Montréal en novembre dernier.

Geneviève Landry et Louis Fortier

Notre président Louis Fortier a profité de l'occasion pour présenter brièvement une esquisse des dossiers à venir et pour remercier les membres, ainsi que tous ceux et celles qui s'impliquent de près ou de loin dans l'association.

Après une année ponctuée de questionnements, de remue-méninges et de temps forts, ce rendez-vous annuel était très attendu. Une bien belle façon de boucler l'année en beauté et en bonne compagnie!

À noter d'ailleurs que l'ACJT conviera ses membres à un autre cocktail dînatoire au printemps prochain, l'objectif étant de faire de ces soirées un lieu de rencontre et de réseautage pour le plus grand nombre de professionnels du milieu de la traduction juridique.

Entretien avec l'honorable Louise Mailhot, Ad. E.

Propos recueillis par Aline Manson, rédactrice du *Juriscribe*

Le 5 décembre 2014, l'ACJT remettait pour la première fois le titre de **membre honoraire (à vie)** à madame la juge Louise Mailhot.

Quel meilleur choix que Louise Mailhot! Cette courte bibliographie vous donnera un aperçu de sa fructueuse carrière.

Aujourd'hui **avocate-conseil** chez Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L.,s.r.l., elle a été auparavant **juge** à la Cour supérieure du Québec (nommée en 1980), **première avocate du Barreau de Montréal à être nommée juge** à la Cour d'appel du Québec, fonction qu'elle a occupée du 15 avril 1987 à novembre 2006, **vice-présidente** de l'Union internationale des magistrats (65 pays) de 1996 à 2005 (réélue tous les deux ans) et depuis 2005, représentante de l'UIM auprès de l'ONU, à New York et à Genève.

Entrée comme stagiaire chez Fasken Martineau (pour faire seulement de la recherche à l'époque) après ses études en droit, Me Louise Mailhot, avocate

plaidante, a été en début de carrière avocate associée dans un petit cabinet d'avocats où elle s'est spécialisée en droit du travail.

Son action ne s'est pas limitée à la pratique du droit. Elle a offert des **séminaires** à la Faculté d'Éducation permanente des Universités de Montréal et de Sherbrooke et a rédigé **deux guides de rédaction judiciaire** à l'intention des juges canadiens. Elle a fait partie de nombreux conseils d'administration reliés aux milieux juridiques auxquels elle participe encore. Elle est aussi active au sein de la Fondation Trudeau où elle a agi comme mentore auprès de doctorants.

Comment tout cela a commencé?

Fille d'un père diplômé des Hautes Études Commerciales de Montréal, qui fut le premier à occuper le poste de traducteur à la Sun life, elle entame une maîtrise en **linguistique** après son baccalauréat ès arts. La deuxième année du programme étant très centrée sur l'interprétation simultanée qui ne l'intéresse pas, elle bifurque vers des études de droit à l'UDM (LL. L. en 1964), passe le **Barreau** en faisant son stage à l'**Université McGill**. Cela lui permettra d'apprendre la terminologie juridique anglaise, d'avoir le réflexe de toujours chercher l'équivalent dans l'autre langue officielle, de bien saisir l'essence du bijuridisme et d'aller à la source des lois dans les affaires d'interprétation des lois.

Comment avez-vous concilié votre souci de la langue et l'exercice de votre profession d'avocate, de juge et maintenant d'avocate-conseil?

L.M. : Dans la pratique du droit, j'ai insisté sur l'expression orale et l'écriture de la procédure en bon français. Quand je suis devenue juge, il se donnait un cours de rédaction de jugements en anglais que j'ai suivi. Puis le juge en chef m'a demandé de créer le cours en français et à l'été 1982, j'ai enseigné le premier cours aux juges francophones de nomination fédérale.
Avec Louis Fortier, j'ai fait partie du Comité du langage clair du Barreau du Québec et participé à la rédaction de l'ouvrage « Le langage clair : Un outil indispensable à l'avocat » publié par le Barreau du Québec en 2008. J'agis actuellement comme mentore auprès des stagiaires et des jeunes avocats du cabinet où je travaille maintenant.

Un juge a-t-il plus d'influence sur la qualité de la langue qu'un avocat?

L.M. : Un jugement, qui peut devenir un précédent, vit plus longtemps qu'une procédure d'avocat. Il est plus complet, il résume les preuves et les témoignages. Enfin il s'adresse à un public plus large. En qualité de juge, j'ai demandé l'emploi de l'expression « Madame la juge » et j'ai joué un petit peu un rôle d'éducation auprès des avocats en rendant des jugements oraux en langue précise et correcte.

Quels sont les difficultés et les défis pour défendre la qualité de la langue dans la profession juridique? Y-a-t-il eu évolution?

L.M. : Les premières difficultés que j'ai rencontrées ont été l'abus des latinismes qui heureusement ont disparu en grande partie, et la redondance ainsi que les expressions ampoulées. L'évolution est pour le mieux. Ainsi, l'École de formation du Barreau exprime son souci de la qualité du français par les cours, les livres

de base et la notation aux examens. Ce qui ralentit cependant l'évolution, ce sont les anciens jugements et anciens modèles d'actes de procédure qu'on lit et qu'on reprend. Cette difficulté est appelée à disparaître puisqu'on cite maintenant des jugements datant tout au plus des années 70.

Quel est l'avenir de la qualité du français dans le domaine juridique avec l'influence du numérique par exemple?

L.M. : Avec les nouvelles technologies, on n'emploie plus de phrases ni de mots complets. Cela constitue une menace à l'expression écrite. Les jeunes font de nombreuses fautes de grammaire ou d'emploi de termes. On perd l'habitude de se relire. Il y a un risque de recul de la qualité du français.

Quels messages voulez-vous passer?

L.M. : « Ceux qui vont réussir sont ceux qui vont bien maîtriser l'expression de la langue. »

« L'excellence des mots augmente l'excellence du message.»

Quelques publications de l'honorable Louise Mailhot :

- « Écrire la décision », guide pratique de rédaction juridique, Yvon Blais, 1996 et 2004
- "Decisions, decisions… Handbook for judicial writing", éd. Yvon Blais, 1998
- « L'appel » y inclus des exemples d'actes de procédure, écrit avec Lysanne Pariseau-Legault, Yvon Blais, 2e éd., 2008
- « Les Premières!, l'histoire de l'accès des femmes à la pratique du droit et à la magistrature », Yvon Blais, 2013

L'actualité juridique

Par Pierre St-Laurent, juriste-traducteur, PSL Legal Translation Inc. /PSL Traduction juridique Inc.

Le libre-échange … aussi pour les avocats

Grâce à l'Accord de libre circulation nationale signé par les barreaux des 10 provinces, les avocats d'une province pourront bientôt devenir membres des barreaux des autres provinces sans devoir réussir un examen. Cela permettra aux avocats vivant dans des régions limitrophes de suivre leurs clients. En Outaouais, par exemple, les avocats pourront dorénavant traverser la rivière sans formalité. Quant aux grands cabinets, les avocats montréalais pourront aussi représenter leurs clients à Toronto, et vice versa. Par contre, il faut se rappeler que devenir membre du barreau d'une autre province signifie aussi payer les cotisations professionnelles, défrayer les primes d'assurance et suivre les heures de formation professionnelle obligatoires dans l'autre province, ces heures s'ajoutant aux 30 heures de formation exigées à chaque période de deux ans par le Barreau du Québec.

Le financement par Internet

Sous réserve des dispenses applicables, dont celle concernant les investisseurs avertis, quiconque veut solliciter des investissements de la part du grand public doit déposer un prospectus. Les prospectus étant coûteux, cela empêche les sociétés en démarrage de faire des appels publics à l'épargne, sauf auprès des investisseurs avertis, et notamment de recourir au mode de financement par Internet appelé « crowdfunding ». Or, la SEC vient de publier, aux fins de commentaires, des règles facilitant le financement par Internet. Ces règles exigeraient néanmoins certains renseignements de la part des sociétés faisant un appel public à l'épargne et limiteraient le montant qu'une personne peut investir. La SEC créera aussi un portail consacré à ce mode de financement. Il s'agira de voir l'influence de ces règles au Canada lorsqu'elles seront adoptées.

Peut-on être associé après 65 ans?

Les conventions signées par les associés des grands cabinets prévoient généralement que les associés doivent se départir de leurs parts lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Mais cette règle générale est de plus en plus contestée. Dans un cas, un associé poursuit en justice son cabinet au motif qu'une telle convention porte atteinte à la charte provinciale sur les droits de la personne. Dans un autre cas, un groupe d'associés a fait défection au profit d'un autre cabinet, plus intéressé aux nouveaux clients qu'à l'âge de ceux qui les attirent. Cela donne à penser que la concurrence entre cabinets aura probablement raison de cette règle avant les tribunaux.

L'avenir de la traduction juridique

Analyse coût-bénéfice ou, si vous préférez, rapport qualité-prix, voilà la question que se posent toujours, et de plus en plus, les donneurs d'ouvrage. Certains (surtout les donneurs d'ouvrage gouvernementaux) veulent des bas prix et vont vers les plus bas soumissionnaires, les exigences de qualification étant très basses. Les réviseurs œuvrant au gouvernement veulent de la qualité mais n'ont aucun pouvoir décisionnel, cédant le pas aux gens des finances. Semble-t-il que les résultats suivent en conséquence. Cela fait en sorte que les tarifs gouvernementaux se trouvent actuellement dans une spirale vers le bas, les tarifs versés actuellement n'ayant pas été vus depuis quelques décennies. D'autres (dont les cabinets d'avocats), bien que soucieux des prix, mettent davantage l'accent sur la qualité. Logique et heureux. Si vous présentez des documents à vos clients ou aux tribunaux ou que vous les affichez sur votre site Web, la qualité de la traduction se reflète sur votre réputation. Si votre réputation est ternie par une mauvaise traduction, les sous économisés ne vous consoleront pas. Bref, il y a un important décalage entre les différents tarifs que peuvent facturer les traducteurs juridiques (y compris les juristes-traducteurs), selon la clientèle. En tant que traducteurs juridiques et juristes-traducteurs, nous devons donc lutter contre la mentalité selon laquelle « un traducteur est un traducteur et peut tout traduire ». Comment peut-on penser comme ça, alors que les champs d'activité humaine sont si vastes?

Heenan Blaikie…la fin d'une époque

N'étant pas un initié, votre humble serviteur ne l'avait pas vue venir, celle-là. La dissolution prochaine de ce cabinet, comptant au moins 500 avocats répartis dans des bureaux situés dans les principales villes canadiennes, a de quoi

surprendre. En effet, le *Globe and Mail* rapportait que le cabinet a réalisé un profit de 75 millions de dollars (sur des revenus bruts de 225 millions de dollars) l'année dernière. Marcel Aubut, ancien président et copropriétaire des Nordiques de Québec qui avait fusionné son cabinet avec Heenan Blaikie dans les années 1990, aurait déclaré qu'il n'y avait aucune raison financière pouvant expliquer une telle déconfiture. Ce que l'on sait, c'est que la décision de dissoudre le cabinet a été précédée par une vague de départs au cours des derniers mois et des dernières semaines. Ce que l'on sait aussi, c'est que depuis l'annonce de cette décision, les autres grands cabinets embauchent un grand nombre d'anciens avocats et associés de Heenan, renforçant certains de leurs champs de pratique. Pour revenir à Marcel Aubut, BCF annonçait le 10 février qu'en compagnie de 30 avocats de son équipe, il faisait son entrée à ce cabinet. En ce qui concerne nos collègues juristes-traducteurs qui travaillaient pour Heenan, je ne peux que leur souhaiter bonne chance.

Les opinions exprimées sous ces rubriques ne sont pas celles de l'ACJT. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis par la personne ou l'organisme auteur de l'article ou en faisant l'objet.

Outils de traduction en ligne / Online Translations Tools

By Barbara McClintock, C.Tr., Translation Bureau

Le DAMT (partiellement tiré du site Web)

Voici un outil qui se révélera fort utile aux traducteurs particulièrement dans le domaine des relations industrielles et le domaine du droit de travail (voir ci-après). Le Dictionnaire analytique de la mondialisation et du travail (DAMT) est désormais accessible gratuitement: www.crimt.org/damt.html.

Le DAMT a été conçu et entrepris en 2004 par Jeanne Dancette, professeure au Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal, avec l'aide de collaborateurs rédactionnels et techniques. Le DAMT est un dictionnaire multilingue dont les articles sont rédigés en français, en anglais et en espagnol.

Le DAMT présente sous forme de mini-articles encyclopédiques les concepts liés à la mondialisation économique et sociale et notamment à ses répercussions sur les relations industrielles. Il touche à des disciplines multiples: la sociologie, le droit, l'économie, le commerce et la gestion. L'objectif est de faire valoir des points de vue variés sur l'impact de la mondialisation sur le travail et de donner des repères sur les grandes questions liées au travail.

The DAMT (partially from the website)

The DAMT is a unique multilingual dictionary grouping the concepts of globalization, economics and social issues pertaining to the field of Industrial Relations. It is free so you only have to copy the link in your browser: http://zedamt.herokuapp.com/index.

This Dictionary was started in 2004 under the direction of Jeanne Dancette, professor in the Department of Linguistics and Translation, Université de Montréal.

The articles are written in English, French and Spanish. However, they are not translations; they differ according to the information found in each language, sometimes complementing each other. The DAMT is also a thesaurus. Its aim is to provide terminology in three different languages.

TradooIT (partiellement tiré du site Web)

TradooIT : http://www.tradooit.com/index.php, est une suite d'outils de traduction assistée par ordinateur qui regroupe notamment une mémoire de traduction, une banque de terminologie et un concordancier bilingue.

La **mémoire de traduction** publique de TradooIT contient des textes tirés de lois, de sites gouvernementaux, de sites d'organisations internationales, de sous-titres de films, etc. Les concepteurs de TradooIT se sont efforcés d'inclure dans la mémoire publique une variété de sources qui sauront répondre aux besoins des langagiers, peu importe le domaine dans lequel ils travaillent.

La **banque de terminologie** publique de TradooIT renferme des termes tirés de Wikipédia et de banques de terminologie connues.

Le **concordancier bilingue** de TradooIT permet de rechercher des chaînes en contexte dans la mémoire de traduction et de trouver des termes dans la banque de terminologie.

TradooIT is a computer-assisted translation suite including a translation memory, a term bank and a bilingual concordancer.

*TradooIT's public **translation memory** contains texts taken from legislation, government websites, international organization websites, movie subtitles, etc.*

*TradooIT's public **term bank** contains terms from Wikipedia and well-known term banks.*

*TradooIT's **bilingual concordancer** allows users to search strings in context in the translation memory and to find terms in the term bank.*

Les opinions exprimées sous ces rubriques ne sont pas celles de l'ACJT, ni du Bureau de la traduction. The opinions expressed in this article are those of the author and do not necessarily represent those of the Translation Bureau or those of CALT.

Nouveautés en ligne

Consultez le numéro 121 du magazine **Circuit** qui offre un dossier complet sur la traduction juridique : **www.circuitmagazine.org**

Du nouveau contenu dans les pages Web du **Bureau de la traduction** :
Nouveau lexique : le *Lexique sur les droits de la personne*
Répertoire des services de formation : Le calendrier des cours (de janvier à mars 2014) a été mis à jour.

Bulletins électroniques :

AILIA : **INFO-AILIA**.

La Fédération internationale des traducteurs (**FIT)** : **FIT- INFO**.

Pour recevoir les juricourriels du **Centre virtuel de ressources en français juridique** de l'université St-Boniface (Manitoba), demandez que votre nom et votre adresse électronique soit ajoutés à la liste d'envoi en écrivant à l'adresse **:** juricourriel@ustboniface.ca.

Entrevue avec Me Michel Bergeron, l'auteur du Lexique juridique pratique « Bergium »

Par Barbara McClintock, MA, Trad. a, Translation Bureau

Juriscribe : Pourquoi avez-vous commencé ce long projet qui a duré 20 ans et qui continue?

M. B. : Lorsque j'ai commencé mon travail de réviseur chez McCarthy, je me suis aperçu qu'il y avait peu de ressources précises en valeurs mobilières. Il fallait chaque fois refaire les recherches ou se fier à sa mémoire. Alors, j'ai commencé à dépouiller les lois pertinentes l'une après l'autre, puis j'ai ajouté des lois périphériques et le résultat de chaque recherche que je faisais pour mon travail. Il s'agissait, en fait, d'un manuel de survie en traduction juridique!

Juriscribe : Quel est votre *modus operandi* ? Comment procédez-vous pour faire votre recherche terminologique? Sur quoi mettez-vous l'accent, par exemple, sur les nouveautés, sur les néologismes ou sur l'information contextuelle?

M. B. : Comme je l'ai mentionné, chaque recherche terminologique faite dans le cadre de mon travail se retrouve dans le *Lexique juridique pratique*. Une fois les documents de base dépouillés, je me suis concentré sur les nouveautés et les néologismes. Comme il s'agit d'un lexique «pratique», je veux y inclure des solutions à des problèmes quotidiens ainsi que des pistes de recherche lorsqu'on ne trouve rien nulle part ailleurs. Dès qu'une loi ou un règlement est modifié, je m'efforce d'en faire rapidement le tour en commençant toujours par les termes définis puis en cherchant les termes bizarres ou moins fréquents ainsi que les tournures difficiles à traduire. Ainsi, il arrive souvent que j'ajoute des mises en contexte ou que je décrive des notions pour mieux choisir un terme plutôt qu'un autre. Le *Lexique juridique pratique* couvre maintenant une palette assez large de termes juridiques à laquelle il suffit d'ajouter TERMIUM Plus, un Petit Robert, un Robert Collins et Google pour permettre à un traducteur juridique de se tirer d'affaire dans la plupart des situations.

Juriscribe : Pourquoi avez-vous décidé de faire un lexique spécialisé dans le domaine des valeurs mobilières plutôt que de conserver votre formule originale?

M. B. : J'ai commencé par les valeurs mobilières parce que c'est directement relié à mon travail et que je ne suis pas vraiment terminologue… Le *Lexique juridique pratique* déborde souvent des valeurs mobilières mais le cœur de la terminologie est relié au droit des affaires au sens large.

Juriscribe : Quand vous décidez de publier une nouvelle version, sur quels critères vous appuyez-vous? Par exemple, pourquoi avez-vous décidé de faire cette quatrième version? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau?

M. B. : Outre les mises à jour et de nombreuses nouvelles lois dépouillées, j'ai ajouté des explications à plusieurs notions ainsi que des formules charnières que nous retrouvons souvent dans des textes juridiques. Le *Lexique juridique pratique* change tous les jours… des corrections, des ajouts, des suppressions, des précisions… ça n'arrête jamais. Le lexique offert par l'ACJT est déjà obsolète!!!

Juriscribe: Que pensez-vous de la qualité du français utilisé dans le domaine des valeurs mobilières? Dans la législation?

M. B. : Sur mon bureau, un petit camion de pompier m'observe pendant que je reçois un message texte sur mon iPhone, que j'écris un courriel à un avocat de Calgary, que je réponds à un analyste au téléphone et que je signe un avis juridique que me tend ma secrétaire. Suis-je étonné d'envoyer un courriel sans ponctuation, de parler en franglais à l'analyste et de signer le nom de mon adjointe sur l'opinion de McCarthy?

Écrire est un art difficile à maîtriser. Il faut ralentir, réfléchir, mais nous sommes envahis par des bouffeurs de temps. Alors, on va au plus court et on fait ce qu'on peut pour suivre la parade en laissant derrière nous des morceaux de ces petits mondes qui disparaissent lentement les uns après les autres… facteur… journal… lecture… écriture… langue… culture… identité… Oups! J'allais oublier mon texto :

« Tla? poulet tando au souP svp paC ht pain naan jtM»

Les opinions exprimées sous ces rubriques ne sont pas celles de l'ACJT, ni du Bureau de la traduction. The opinions expressed in this article are those of the author and do not necessarily represent those of the Translation Bureau or those of CALT.

Lettre à Juriscribe

From Ken McDonough, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP, re "Three Methods of Preparing Bilingual Legislation" in the November issue of *Juriscribe*

I have had several experiences that were deeply satisfying professionally and they generally involved co-drafting situations.

In one case, I was in a teleconference with the CAs, CFO, internal auditor, actuary and the client's translator. I was treated as one of the professionals at the table and my opinion on the language used in a large prospectus was sought and valued alongside everyone else's. I must confess that I was not used to being viewed as something more than a necessary inconvenience that the audit or tax teams had to deal with in serving their client, so being part of the team was a strange, yet rewarding experience.

In another case, I was in lock-up with the tax specialists and then translated the budget summary at the same time as the French document was being drafted. No one expected me to do more than translate, but I was able to see places where a tax specialist had not clearly understood some aspect or other of the budget but where I did understand, precisely because my focus was on meaning

and the language used. The team leader received my feedback positively and acted on my comments.

Both of these incidents were very satisfying, but how rare it is that other professionals go so far as to carve out a place for translators when originally conceiving of a document, be it a prospectus or a statute! It's a mutually beneficial relationship when professionals work together from the get-go. We offer highly developed analytical and synthetic skills that can lead to more refined and, therefore, reliable texts and they offer immense, in-depth knowledge of their professional sphere. Sadly, even in the legal world, where law teams work alone on projects and then send them on to translators and—where I work, at least—translators are valued as professionals, the hiving off of translators from the original project means we must translate and then seek clarification from the author, which is how it generally works in most places. In the case discussed in your article, I would think that, in the long term, though, the benefit to the legislative environment in Canada and Quebec would far outweigh the cost of a co-drafting approach. Otherwise, as is pointed out, you end up with a highly flawed text (I speak not only of the Civil Code, but also of the many laws translated in this province that are rife with gallicisms.)

Perfectionnement

Magistrad

Nouveaux cours de traduction financière : *Placements et analyse de conjoncture* et *Comptabilité*. Le premier sera donné dès le mois de mai à Montréal et à Gatineau, et le second sera offert à l'automne, dans le cadre du calendrier 2014-2015.

Initiation à la traduction juridique et parajuridique, le 12 et 26 avril à Montréal.

Le volet II du cours sur les valeurs mobilières, offert par Pierre St-Laurent et portant sur les « documents d'information continue », aura lieu le 29 mai à Montréal.

http://www.magistrad.com/calendrier.php

OTTIAQ

http://ottiaq.org/formatheque-et-formation-continue/ateliers-offerts/

Annonces

Appels d'offres

L'Union européenne lance des **appels d'offre** relatifs à des traductions dans le domaine juridique : http://cdt.europa.eu/FR/procurement/Pages/Call-for-tenders.aspx

Le Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal est à la recherche de lieux de stages pour l'été 2014.

Nos cours de langue et de traduction juridiques suscitent des vocations dans le domaine**.** Aimeriez-vous accueillir un ou une stagiaire en traduction ou en terminologie?
Les stages du baccalauréat ou de la maîtrise durent de six à seize semaines ; ceux du programme COOP (alternance travail-études) de douze à seize semaines.
Les stagiaires peuvent vous aider à réaliser des projets à court terme ou à combler vos besoins en période de pointe. Accueillir un stagiaire, c'est aussi un moyen de former une relève en réduisant les coûts de recrutement.

Pour plus de renseignements, entre autres sur les crédits d'impôt, communiquez avec Nycole Bélanger, responsable de Formation professionnelle, au 514 343-6368 ou nycole.belanger@umontreal.ca.

Note de la rédactrice : Si les hyperliens ne fonctionnent pas directement, vous pouvez les couper-coller sur Internet.

PROCHAINES DATES DE RENCONTRE :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : DÉBUT MAI

COQUETEL DE PRINTEMPS : DÉBUT JUIN

Prochaine date de tombée
30 juin 2014
Adresse d'envoi des articles :
aline_manson@yahoo.ca

A.C.J.T.
C.A.L.T.
www.acjt.ca